

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**  
Nombre de membres présents : **37**  
Nombre de votants : **38**  
Date de convocation : **04/07/2020**

L'an **Deux Mille VINGT** le **9 JUILLET**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE.

**OBJET :** DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOC.DEPARTEMENTALE DE CONCERTATION ET DE GESTION DES COURS D'EAU ET DU RISQUE INONDATIONS 66

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, BOURRAT, LAVAIL, MALHERBE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, SALVADOR (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux  
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Procurations :

S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR

Publié ou Notifié

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)

le

**Monsieur Benjamin BATARD**, benjamin de l'Assemblée, est élu secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE A L'ASSOCIATION  
DEPARTEMENTALE « CONCERTATION GESTION DES COURS D'EAU ET DU RISQUE  
INONDATION 66 » – :**

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres complétés par délibération n°102/2017 du 9 Novembre 2017, intégrant les compétences GEMAPI et HORS GEMAPI au 1<sup>er</sup> Janvier 2018

VU les statuts en date du 24 Novembre 2017 de l'Association Départementale « Concertation gestion des cours d'eau et du risque inondation 66 » fixant la répartition des sièges pour les représentants de chacun de ses membres

VU la délibération n°122/17 portant adhésion de la Communauté de Communes des Aspres à l'association départementale précitée

Le Président **INFORME** que suite au renouvellement des Assemblées, qu'il y a lieu de désigner deux conseillers pour représenter la Communauté de communes des Aspres au sein de l'Association Départementale Concertation gestion des cours d'eau et du risque inondation 66 »

Après appel à candidature,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir valablement délibéré  
**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DESIGNE** Mme Maya LESNE comme représentante titulaire de la Communauté de Communes des Aspres, et M.Denis FERRER comme représentant suppléant.

**PRECISE** qu'une copie de ladite délibération rendue exécutoire sera transmise dans les plus brefs délais à l'Association Départementale en question.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

**René OLIVE**